

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance, **DESIGNE Monsieur Damien CHARTON**, secrétaire de la séance.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION DU MAIRE**

Le Conseil municipal **PROCEDE** à l'élection du Maire de la Ville de Louhans-Châteaurenaud. Deux candidats sont proposés. Le vote a lieu à bulletin secret et son résultat est le suivant :

- M. Frédéric BOUCHET avec la liste « Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte » : 22 voix
- Mme Paule MATHY avec la liste « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud » : 6 voix

**M. Frédéric BOUCHET**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Louhans-Châteaurenaud et est immédiatement installé.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE - DETERMINATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes MATHY, MARCHANDÉ et BENTAHAR et MM. GOURSAT, ROCH et KIEHN) **FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à 7, **PRECISE** que le nombre de conseillers délégués est de 6.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ADJOINTS AU MAIRE - ELECTION**

Le Conseil municipal, **PROCEDE** à l'élection des adjoints au Maire.

La liste de Frédéric BOUCHET : « Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte » obtient les résultats suivants :

**Pour : 21 voix**

**Nul : 6**

**Blanc : 1**

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont déclarés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de cette liste :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Jacques MOUGENOT**
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Christine BUATOIS**
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Damien CHARTON**
- 4<sup>ème</sup> Adjointe : Nelly RODOT**
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Gérald ROY**
- 6<sup>ème</sup> Adjointe : Patricia TISSERAND**
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Robert CHASSERY**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la lecture et de la communication de la charte de l'élu local et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux.

**DELEGATION DE SIGNATURE – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapport de Monsieur Frédéric BOUCHET**

Conformément à l'article L.2122.21 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil municipal m'a accordée par délibération du 16 avril 2014, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour la période du 10 janvier au 28 avril 2020, à savoir :

- 1) Décision en date du 13 février 2020 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché de travaux pour la création d'un réseau d'eaux pluviales rue Annexe des Cordeliers en accompagnement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux usées et des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable avec l'entreprise CISE TP – 7 rue du Consier – 71500 CRISSEY pour un montant de 13 751,50 € HT, soit 16 501,80 € TTC.
- 2) Décision en date du 13 février 2020 prise par le Maire ou son représentant pour conventionner avec l'association l'Etoile Louhannaise pour :
  - Encadrer le temps méridien de l'école Vial Vincent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h30, pour la période allant du lundi 9 mars au vendredi 17 avril 2020, les conditions financières étant de 20 €/heure.
  - Encadrer le temps méridien de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h55 à 13h25, pour la période allant du lundi 9 mars au vendredi 17 avril 2020, les conditions financières étant de 20 €/heure.
  - Encadrer le temps méridien de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h10 à 17h25, pour la période allant du lundi 9 mars au vendredi 17 avril 2020, les conditions financières étant de 20 €/heure.
- 3) Décision en date du 13 février 2020 prise par le Maire ou son représentant pour conventionner avec l'association l'Etoile Louhannaise pour :
  - Encadrer le temps méridien de l'école Vial Vincent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h30, pour la période allant du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2020, les conditions financières étant de 20 €/heure.
  - Encadrer le temps méridien de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h55 à 13h25, pour la période allant du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2020, les conditions financières étant de 20 €/heure.
  - Encadrer le temps méridien de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h10 à 17h25, pour la période allant du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2020, les conditions financières étant de 20 €/heure.
- 4) Décision en date du 17 février 2020 prise par le Maire ou son représentant pour arrêter l'exécution de la prestation de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement d'une zone de stockage au Palace Pierre Provence, confiée au Cabinet Arcad'26, à la phase Avant-Projet Définitif, le coût d'objectif évalué par la maîtrise d'ouvrage étant supérieur aux prévisions.
- 5) Décision en date du 9 mars 2020 prise par le Maire ou son représentant pour signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Saga Trio » avec l'association Banjomania (basée à Igé 71960) représentée par Gilles REZARD en sa qualité de président. La ville de Louhans-Châteaurenaud versera à la compagnie la somme de 711,20 € pour les droits de cession et les frais de déplacements. Elle prendra aussi en charge les frais de SACD, de SACEM, de CNV, les déjeuners/dîners et les frais d'hébergement pour l'équipe artistique.
- 6) Décision en date du 26 mars 2020 prise par le Maire ou son représentant pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour le projet en partenariat avec l'association Sports et Santé (39800 Poligny) de la création d'un centre de remise en forme et de bien-être dans le bâtiment de l'ex-piscine communale, chemin de la Chapellerie à Louhans-Châteaurenaud.
- 7) Décision en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché d'études de Maîtrise d'œuvre portant sur les missions ACT, VISA, DET et AOR pour les travaux d'aménagements de la rue du Guidon avec la société ABCS sise route de Lyon – 39570 Montmorot pour un montant de 4 590,00 € HT afin d'assurer une bonne coordination et s'en tenir impérativement aux délais initiaux.
- 8) Décision en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 prise par le Maire ou son représentant pour renouveler l'adhésion pour 2020 à l'Association des Maires de France de Saône et Loire (AMF 71) pour 1 891,95 €, au Réseau Affluences pour 50,00 € et à Les Plus Beaux Détours de France pour 3 700,00 € et régler les cotisations correspondantes.
- 9) Décision en date du 17 avril 2020 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la seconde phase de travaux de mise en conformité sécurité incendie et accessibilité PMR de la salle de la Grenette avec la Sté ARCAD'26 de Louhans, pour un montant de 14 242,54 € TTC, incluant la tranche optionnelle OPC.
- 10) Décision en date du 20 avril 2020 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la transformation des vestiaires de l'ancienne piscine plein air en salle de sports et santé avec la Sté ARCAD'26 de Louhans, pour un montant de 15 180,00 € incluant la tranche optionnelle OPC.
- 11) Décision en date du 28 avril 2020 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de travaux pour des aménagements de sécurité rue du Guidon pour un montant de 86 491,26 € H.T avec la Société Eurovia de Chalon S/Saône, l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 12) Décision en date du 20 mai prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de mission de reconnaissance et de diagnostics géotechniques pour la réalisation de la passerelle en franchissement du Solnan avec le bureau d'étude B3G2 – 10 rue de la Coupotte - 25410 SAINT VIT pour un montant de 5 400€ TTC.

13) Décision en date du 20 mai prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de mission topographique pour la réalisation de la passerelle en franchissement du Solnan, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, avec le bureau d'étude SIGEMA – 151 rue Sainte Marie – 71000 MACON pour un montant de 3 228 € TTC.


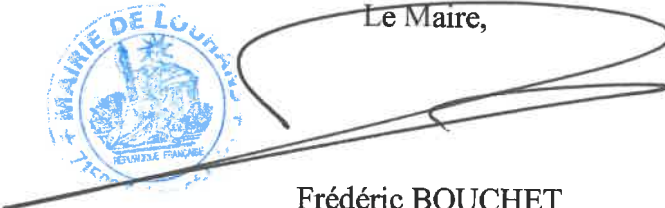
14) Décision en date du 20 mai prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS de Louhans-Châteaurenaud composée de deux lots avec la société CAPSICOM – 178 rue de Javel – 75015 PARIS pour un montant de 3 960,00 € TTC pour la tranche ferme et 900 € TTC (par an) pour la tranche optionnelle :

- Lot 1 : Tranche ferme : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS de Louhans-Châteaurenaud,

Tranche optionnelle : mission d'assistance technique et administrative à l'exécution et au suivi de ces contrats

- Lot 2 : Mission d'évaluation et de gestion des risques à l'Hôtel Dieu

**Décision : Dont acte**

 Le Maire,  
  
Frédéric BOUCHET

***Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD***  
***Le***

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.